

ACCUEIL

LES
DÉMARCHES

MON
COMPTE

CODE
DE
SUIVI

AUTO
DE M

LE CHÈQUE SPORT DORDOGNE-PERIGORD

« Un coup de pouce » pour la jeunesse et le sport : le Chèque Sport DORDOGNE-PERIGORD

QUI PEUT FAIRE LA DÉMARCHE ?

Pour bénéficier de l'aide départementale d'un montant de 25€ pour une licence dans une association sportive fédérée ou 15€ pour une licence dans une fédération sportive scolaire (UNSS), le jeune doit obligatoirement répondre à ces trois critères :

1. Être âgé entre 11 et 16 ans, à la date du dépôt de la demande.
2. Être licencié dans une association sportive fédérée (y compris sport scolaire et jeunes sapeurs-pompiers) dont le siège est en Dordogne ou dans un bassin de vie s'étendant sur un département limitrophe.
3. Être scolarisé au sein d'un établissement de Dordogne (y compris celui de Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt) et/ou être domicilié en Dordogne.

QUAND ?

Les demandes dûment complétées sont à déposer entre le 15 juillet 2024 et le 1er novembre 2024.

MONTANT DE L'AIDE

- 25 euros pour une licence dans une association sportive fédérée
- 15 euros pour une licence dans une association sportive scolaire (UNSS)
- Cet accompagnement financier est limité à une licence par enfant et par saison
- L'aide est versée par virement bancaire au représentant légal après étude de la recevabilité du dossier et du vote de l'Assemblée départementale lors d'une Commission Permanente

COMMENT FAIRE LA DÉMARCHE ?

Cliquer sur "Accéder à la démarche en ligne" pour déposer votre dossier.

LISTE DES PIÈCES ATTENDUES :

- Un certificat de scolarité de l'année scolaire 2024-2025 du bénéficiaire
- Une copie de la licence sportive de la saison 2024-2025 du bénéficiaire
- Un RIB au nom du représentant légal ayant déposé le dossier **(document exclusivement au format PDF. Les captures d'écran et photos ne sont pas compatibles avec la procédure)**

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

Adresse postale:

Conseil départemental de la Dordogne
Direction des Sports et de la Jeunesse

Accueil du public

61 rue Victor Hugo
24000 PERIGUEUX

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi : 9h - 17h